

Ecole le Pré aux oiseaux

Les Achards.

Compte-rendu du Conseil d'école du jeudi 22 février 2024:

Présents :

Mme KARCHER, représentants de la mairie

M KEMNER , gestionnaire des affaires scolaires

Mme HUMBERT, Mme LERSTEAU, Mme DELHOMME, Mme SEGOVIA, Mme DOUSSET, Mme GARRACHE, représentants des parents d'élèves.

M DELHOMMEAU, DDEN

Mme CHAUVET, Mme MELON, Mme BORDAGE, Mme BOULARD, M POIRET, M PITTELOUD, enseignants

Excusés :

M PARE, inspecteur de l'Education Nationale

M VALLA maire des Achards

Mme CHEYROU, M CHABOT enseignants

M RAVON représentants de l'amicale laïque

Mme MEJJAT et M DUVAL, enseignants

1/ Approbation du procès verbal du dernier conseil d'école :

Le procès verbal du dernier conseil d'école est approuvé à l'unanimité.

2/ Poursuite de la semaine de 4 jours :

Dans un courrier du 18 janvier 2024, l'Inspectrice d'académie nous demande de nous positionner, à nouveau, pour la poursuite ou non de la semaine de 4 jours. Afin de renouveler la dérogation, puisque l'organisation officielle de la semaine scolaire est sur 4 jours et demi. Cette dérogation est à renouveler tous les 3 ans.

Nous devons procéder au vote pour la poursuite de la semaine de 4 jours.

Résultat du vote : 14 votes pour le maintien d'une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (sur 14 votants).

Le conseil d'école souhaite donc que les horaires de l'école soient maintenus comme actuellement :

lundi – mardi – jeudi – vendredi

matin : 8h45 – 11h45 après-midi : 13h30 – 16h30

3/ Point sur les effectifs – carte scolaire – portes ouvertes :

Actuellement, il y a 179 élèves inscrits (182 en novembre) à l'école (et moins 2 au retour des vacances). Une baisse depuis la rentrée suite à des départs non prévus. Mais 6 enfants du voyage depuis fin janvier, en plus. 2 en GS et 4 en élémentaire. Ces élèves ne comptent pas dans les effectifs mais surchargent les classes et demandent de l'investissement des enseignants.

Lors de la CAPD de février, nous n'avons pas eu de fermeture de classe, mais nos effectifs actuels sont au niveau des écoles qui ont fermé une classe. Les chiffres pris en compte étaient ceux de novembre. Il faudrait que cela remonte pour éviter une fermeture en juin.

Bilan des portes ouvertes du 2 février :

Nous avons vu 7 familles pour 8 enfants. Un seul élève en élémentaire. Tous les autres en PS2 (4) ou PS1 (3). Actuellement, 3 réponses positives pour une inscription en PS en septembre.

Le stand de l'amicale laïque a été bien apprécié, et ajoute un vrai plus pour ces portes ouvertes.

Mme KARCHER évoque les décisions de la communauté de communes concernant la carte scolaire. Elle précise que les élus ont décidé les règles suivantes :

- un élève est prioritairement affecté dans l'école de sa commune de résidence.

- pour les élèves d'une commune sans école publique, ils seront affectés dans l'école d'une commune limitrophe.

- Pour notre école, les élèves habitants aux Essais (commune de Saint Georges de Pointindoux) peuvent être scolarisés dans notre école.

- Pour la commune des Achards, la limite d'affectation des élèves entre les 2 écoles publiques est la 2x2 voies.

4/ Projets et activités pour les classes :

Point sur le projet ARTS :

Les classes de CM1, CM2 et MS ont terminé. Le travail est en cours en CE1 et CP, à finir après les vacances. Il reste les classes de GS, TPS/PS et CE2.

Fin du projet en avril, puis installation par François Gigaud avec l'aide des services techniques.

Merci à l'amicale pour la subvention qui aidera à financer ce projet.

Merci aux services techniques pour la préparation des plaques de bois.

La GRANDE LESSIVE :

Nous allons envisager une autre date pour mettre en place l'exposition, mais nous sommes encore en plan VIGIPIRATE « sécurité renforcée – vigilance attentat ». Nous devons réfléchir à une organisation respectant les recommandations de l'Inspection Académique.

Cycle 1 :

Mme CHAUVET et Mme MELON précisent que les « classes-dehors » ont été suspendues pour le moment en raison des intempéries.

Les classes de maternelle ont fait une journée bricolage, jeux de société, cuisine entre elles avant les vacances de Noël.

La classe de MS a fait une sortie jusqu'à la Poste de la Mothe pour poster les lettres de Noël, ce fut un moment très apprécié par les élèves.

La classe de GS a fait des lettres pour les correspondants et les a envoyées. Elle a eu en retour une vidéo de la part des correspondants pour les remercier.

Cycle 2 :

Les classes de CP et CE1 ont bénéficié d'une animation VENDEE EAU sur le thème des états de l'eau. Puis elles auront une sortie « mare » en avril.

Elles ont eu également des animations sur la sécurité routière : une séance en classe, puis une sortie dans le quartier pour apprendre à se déplacer en groupe classe.

Rencontres sportives : - jeudi 22 février pour les CE1 à St Julien des Landes

- vendredi 23 février pour les CP et CE2 à la Mothe-Achards.

Elles sont organisées par les intervenants de la communauté de communes et des écoles d'autres communes y participent.

Les classes de CP et CE1 vont à la piscine actuellement.

Les CE2 préparent l'exposition de la Mare avec un intervenant.

Cycle 3 :

Les CM1 et CM2 sont allées voir le spectacle « le Soldat Rose » au Vendespace : c'était très bien de voir une belle comédie musicale.

Elles ont aussi assisté à un spectacle musical « les Parafûtistes » qui était difficile d'accès pour les élèves, ils n'étaient pas trop intéressés.

Interventions DANSE : depuis janvier, nous avons fait 4 séances (en raison des absences) cela durera jusqu'à fin mars. Ce moment est très apprécié par les élèves.

La classe de CM1 poursuit sa correspondance avec une classe de Mouilleron le Captif.

5/ Travaux sur l'école :

Entrées/Sorties à l'école : Mise en place d'un bouton au portillon pour sortie autonome. Le souci de la tablette/interphone n'est toujours pas réglé. Mme KARCHER précise qu'un agent de la communauté de commune va venir voir M PITTELOUD pour régler ce souci.

Espaces verts : possibilité de préparer la terre de la plate-bande dans la cour maternelle.

Si c'est fait, il faudra que les classes maternelles jardinent et entretiennent tout au long de l'année. M Pitteloud va faire le point sur les modalités avec les services techniques. Si ce n'est pas possible, M KARCHER a fait les démarches auprès de ses collègues pour la mise en place de plantes d'ornement afin de végétaliser cet espace.

Demande de sécurisation de la cour : M PITTELOUD évoque l'échange qu'il a eu avec Mme KARCHER concernant le remplacement du grillage. Celui-ci vieillit et n'est pas en très bon état à certains endroits. Les élèves pourraient se blesser en s'y accrochant. De plus, s'il était remplacé par une palissade en bois, cela permettrait d'occulter la vue de la cour sur la rue.

Le directeur évoque également d'avoir demandé d'étudier le réhaussement des rambardes de la passerelle côté CE1. Car cela peut se révéler accidentogène si un élève monte dessus. Mme KARCHER dit qu'elle a évoqué toutes ces demandes auprès des responsables concernés.

6/ Questions diverses :

Mme KARCHER informe sur les nouvelles modalités d'inscription à compter du 11 mars. En effet, la communauté de commune prend en charge l'inscription des élèves dans les écoles, sous l'autorité des maires de chaque communes. Les parents peuvent aller sur le portail famille pour avoir la fiche d'inscription et la procédure. Ensuite, la communauté de commune affecte les élèves dans les écoles et en informe les directeurs qui valident les inscriptions et reçoivent les familles.

M DELHOMMEAU évoque son courrier à M le Maire concernant la sécurisation devant l'école. Mme KARCHER précise que la mairie a fait le nécessaire au début de cette année scolaire. Les parents d'élèves relèvent qu'il demeure des risques. Les enseignants disent qu'ils ne constatent pas de dangers particuliers aux entrées et aux sorties des classes. M PITTELOUD précise qu'à la sortie de l'école les élèves sont sous la responsabilité des familles.

Certains parents ne comprennent pas qu'ils ne puissent pas récupérer leurs enfants avant 17h à la garderie (ce qui correspond au temps de trajet école – périscolaire). Mme KARCHER précise que c'est une question de sécurité et de responsabilité et que cela était signifié dans le règlement des services périscolaires.

Mme DELHOMME évoque le manque de places de stationnement devant la garderie. Mme KARCHER précise que c'est un parking ouvert au public qui ne peut être réservé à la garderie. L'implantation de places « dépose-minute » est à l'étude.

Accessibilité des toilettes à la cantine : ils sont accessibles dans certains cas, mais la règle est de passer aux toilettes à l'école avant d'aller au restaurant scolaire.

Affichage du menu à l'école : Il ne sera pas affiché, il est accessible sur le portail famille.

Le directeur, M PITTELOUD



Secrétaire de séance, Mme BOULARD

